# Règlement de l'épreuve :

### 1) Organisateur

L'association AG RUNNING organise le 20 avril 2019, la 2<sup>nde</sup> édition des 24 heures des Fosses à Fournès.

Cette épreuve sportive est ouverte aux coureurs et marcheurs nés en 2001 ou avant, licenciés ou non.

Cette course est organisée par l'association AG RUNNING au profit de l'association Trisomie 21 Gard.

L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques, immédiats ou futurs, le vol et toutes conséquences consécutives à de fausses déclarations. Le corps médical, ainsi que les juges sur le parcours pourront arrêter tout participant en mauvaise condition physique apparente, ou en cas de triche.

L'organisation reste seule juge en cas de litige.

#### 2) Courses

Trois courses seront programmées : un 24h, un 12h et un 6h.

Possibilité de courir en solo ou en relais, par équipe de 2 à 6 coureurs, gestion libre du relais, pour chacune des courses.

Le départ sera donné à la mairie de Fournès (30210) le samedi 20 avril 2019 à 11 heures pour toutes les courses.

Le classement sera établi en fonction du nombre de tours effectués.

Épreuve pédestre à allure libre, course à pied, marche, sans obligation d'être présent pendant 24 heures. Le parcours est une boucle d'environ 950m avec une partie technique.

Il est conseillé d'utiliser une frontale pour la nuit, le parcours n'est que partiellement éclairé par endroit.

- La course pour enfants se déroulera dimanche 21 avril 2019 à 9h30, d'une durée de 24 minutes.

Un ravitaillement en boissons et en denrées sera proposé aux coureurs tout au long de l'épreuve ainsi qu'un gouter pour les enfants ayant couru le dimanche.

# 3) Inscription

La participation à la course est ouverte aux participants dûment inscrits ainsi qu'à tous ceux et celles qui souhaitent y participer en effectuant autant de tours qui le souhaitent pour soutenir l'association Trisomie 21 Gard (voir modalités sur place).

Droits d'inscription pour participer à la course sont de :

	SUR KMS	PAR VOIE POSTALE
EN SOLO		•
24H	63 €	60 €
12H	43 €	40 €
6H	33 €	30 €
EN EQUIPE		•
24H	103€	100 €
12H	83 €	80 €
6H	63 €	60 €

Course pour enfant : inscription de 2€ sur place. Pas de classement.

Les inscriptions à la course seront enregistrées sur : <a href="http://www.kms.fr">http://www.kms.fr</a>.

Les inscriptions sur papier libre seront à envoyer par voie postale à l'adresse suivante :

AG RUNNING 26 Rue du Pijol 30210 FOURNES

Possibilité de s'inscrire le jour même de la course.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité face à ce type de situation.

## 4) Certificat médical

La participation à l'épreuve est subordonnée à la présentation de :

- Pour les licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme (Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass' Running). Joindre au dossier la copie de la licence en cours de validité.
- Pour les titulaires d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Pour les titulaires d'une licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FFTri, en cours de validité à la date de la manifestation. Joindre au dossier la copie de la licence en cours de validité.
- Pour les titulaires d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire. Joindre au dossier la copie de la licence en cours de validité.
- Pour les non licenciés : Il est exigé la photocopie de l'original du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition daté de moins de 1 an (après le 21/04/2018).

Pour que l'inscription soit validée, les décharges médicales précisées ci-dessus ainsi que les copies des licences en cours, devront être adressées directement à la société KMS au plus tard le 19/04/2019 ou le jour même de la course aux organisateurs.

Le coureur n'ayant pas accompli ces formalités ne pourra pas prendre le départ et ne pourra prétendre à aucun remboursement ou contrepartie.

#### 5) Retrait des dossards

Pour les courses, 24h / 12 h / 6h, le retrait se fera le samedi 20 avril 2019 à partir de 8h à la mairie de Fournès.

Pour la course enfants, les inscriptions se feront dimanche 21 avril 2019 à partir de 8h30 à la mairie de Fournès.

# 6) Récompenses

Récompenses aux trois premiers masculins et trois premières féminines de chaque épreuve ainsi qu'aux trois premières équipes de chaque épreuve.

La remise des prix se fera après chaque fin de course.

Une récompense sera également remise à chaque enfant inscrit à la course de dimanche juste après celle-ci.

## 7) Services généraux

Le chronométrage de la course sera réalisé par le système KMS. Toute réclamation devra être formulée directement auprès de KMS.

Une salle de repos (prévoir matelas et duvet), des douches et des toilettes seront à disposition.

Possibilité de planter une toile de tente à proximité du parcours.

Des ostéopathes seront présents le samedi en fin de journée et le dimanche matin pour les coureurs.

Une buvette et de la restauration seront proposées durant ces 24 heures.

## 8) Assurance

L'épreuve est couverte par un contrat d'assurance n°215378/G auprès de SMACL et décline toute responsabilité pour tout dommage matériel ou corporel consécutif ou non, immédiat ou futur, pouvant atteindre le coureur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## 9) Informatique et liberté

CNIL: Conformément à la loi informatique et liberté du 06 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Toute photo prise lors de l'épreuve pourra être diffusée, sauf refus écrit de votre part à l'organisateur. Ce dernier pourra utiliser librement votre image dans ses diverses publicités, site internet, et réseaux sociaux.

#### 10) Annulation

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelques motifs que ce soit y compris en cas de maladie, d'accident atteignant le coureur, d'annulation de l'épreuve décidée par une autorité administrative ou d'impossibilité d'accès à l'épreuve.

# 11) Contact

Pour toutes informations complémentaires qui ne seraient pas mentionnées sur ce présent règlement, veuillez prendre contact avec : agrunningfournes@gmail.com